

## RECOMMANDATION 362-2

**FRÉQUENCES TECHNIQUEMENT APPROPRIÉES  
POUR LES SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES**

(Question 12/2; Programme d'études 12C/2)

(1963-1970-1982)

Le CCIR,

## CONSIDÉRANT

- a)* que l'utilité des systèmes à satellites météorologiques est largement reconnue;
- b)* que plusieurs satellites météorologiques sont maintenant couramment utilisés dans les conditions décrites par le Rapport 395;
- c)* que certaines bandes de fréquences sont maintenant attribuées, à l'échelle internationale, aux auxiliaires de la météorologie;
- d)* que les bandes dont il s'agit peuvent permettre de donner satisfaction à certains besoins en fréquences des satellites météorologiques,

## RECOMMANDE A L'UNANIMITÉ

1. que, pour la transmission des signaux de données météorologiques à bande étroite ou à large bande, les bandes 8, 9 et 10 sont appropriées du point de vue technique;
  2. que des fréquences des bandes 10 et 11 attribuées au service de radiolocalisation sont appropriées, du point de vue technique, pour les dispositifs de détection électromagnétique des précipitations et des nuages, installés à bord de satellites météorologiques.
-